



ANNEXE

Conditions Générales des Prestations A REMPLIR ET A SIGNER

Les étapes d'inscription à réaliser à chaque rentrée scolaire :

- **Etape 1 :** Je mets à jour l'espace famille :
 - Les **informations sanitaires**,
 - Les **personnes autorisées** à récupérer l'enfant (avec numéro de téléphone).
- **Etape 2 :** Je transmets les documents suivants : (rubrique « mes documents »)
 - Cette **ANNEXE** aux Conditions Générales des Prestations **signée**,
 - **L'avis d'imposition** des parents, (sauf si avis 2021 sur les revenus 2020 a déjà été fourni)

Pour toute difficulté de transfert de documents, merci de contacter le siège par mail : administratif@parej.fr ou par téléphone au **05 34 43 88 70**.

- **Etape 3 :** J'attends la validation de PAREJ (3 jours max)
- **Etape 4 :** Je demande la nouvelle inscription à l'ALAE et/ou l'ALSH via la rubrique mes inscriptions
- **Etape 5 :** J'attends la validation de PAREJ (3 jours max)
- **Etape 6 :** Je réalise mes réservations via rubrique « mes réservations » selon les modalités présentées dans les Conditions Générales des Prestations.

Important : Ces 6 étapes sont à réaliser avant le 4 septembre 2022.

J'autorise l'association PAREJ à consulter mon avis d'imposition transmis à l'établissement. Uniquement pour les enfants scolarisés dans les écoles : **Saint-Exupère, Sainte-Famille des Minimes, Sainte-Germaine, Laudato Si et Sainte-Marie des Ursulines.**

Je ne souhaite pas fournir mon avis d'imposition et j'accepte que les tarifs soient indexés sur la tranche de revenu la plus élevée.

Je soussigné (Nom, Prénom du/des responsables légaux)

atteste avoir lu les [Conditions Générales des Prestations](#) et m'engage à respecter les modalités d'inscriptions pour l'année 2022-2023.

Date :

Signature du/des responsables légaux :